

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 15 janvier 2018 à 9H30

\*\*\*

Conseillers absents excusés : CHABERT Jocelyne, NAVARRO Sophie et DUCROS Claude.

Conseiller absent non excusé : BLANCHARD Jean-Marie.

DUCROS Claude a donné procuration à GISBERT Pascal

CHABERT Jocelyne a donné procuration à CATHEBRAS Alain

## **1. Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22/12/2017 :**

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22/12/2017, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2. DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE DE LA BASTIDE D'ENGRAS DANS L'INSTANCE A L'ENCONTRE DE M. et MME PERRONNEAU DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NÎMES.**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la commune a introduit une action devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes à l'encontre de M. et Mme PERRONNEAU tendant à obtenir la démolition de la construction nouvelle édifiée sur leur parcelle.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de débattre de cette procédure.

### **Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes.

### **Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du conseil municipal, décident à l'unanimité :**

1. **D'AUTORISER** l'action de la commune dans l'instance devant le Tribunal de Grande Instance de Nîmes.
2. **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant de Grande Instance de Nîmes.
3. **DE DESIGNER** le cabinet d'avocats MARGALL, avocats au Barreau de MONTPELLIER, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents.
5. **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du conseil municipal.
6. **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

### **3. AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'UNE CARRIERE SITUEE à VALLABRIX et SAINT VICTOR DES OULES.**

Monsieur le maire, fait part à l'assemblée de la demande présentée par la Société FULCHIRON INDUSTRIELLE SAS, aux fins d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière de sables siliceux, de quartzite et d'argile sur le territoire des communes de Vallabrix au lieu-dit « le Brugas » et de St Victor des Oules aux lieux-dits « les Combes » et « la Coste et les Terriers ».

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique se déroule du 17 janvier au 16 février 2018 inclus en mairie VALLABRIX et de SAINT VICTOR DES OULES., siège de l'enquête où un registre est ouvert.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FORMULE** un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter et d'étendre une carrière de sables siliceux, de quartzite et d'argile sur le territoire des communes de Vallabrix au lieu-dit « le Brugas » et de St Victor des Oules aux lieux-dits « les Combes » et « la Coste et les Terriers ».

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

1) Numérotation des voies :

Les élus ont choisi le système de numérotation métrique pour les voies situées à l'extérieur du village.

2) Stagiaire :

Monsieur le maire informe les élus que Jossuan POURCHIER effectuera un stage au service technique pendant 1 semaine du 12 mars au 16 mars 2018 inclus.

3) Voirie rue du lavoir :

Monsieur PARIS demande si la voirie qui va à la nouvelle station d'épuration quand va être remise en état correctement après les travaux. Monsieur le maire explique que l'entreprise Bazalgette doit fournir un devis complémentaire au marché pour que les modifications demandées par la commune soient chiffrées.

4) Travaux électrification de la future station d'épuration :

Monsieur CATHEBRAS demande s'interroge sur la date d'électrification de la nouvelle station d'épuration. Monsieur le maire répond que les travaux sont prévus à compter du 26/02/2018.

La séance est levée à 10h05.